



RLM B et " Pas de deux "

2007

Mis à jour 23/01/2007

(Texte FEI)

En filet ou bride - Eperons obligatoires.

Temps accordé: entre 4'30 et 5'.

CONCOURS DE : DATE : JUGE : POSITION :

N° (M., Mme., Mlle) Cheval :

Fig.	Notes techniques	Points	Notes	Coef.	Note finale	Fig.	Notes artistiques*	Points	Notes	Coef.	Note finale
1	LE PAS Pas rassemblée (minimum 20 m)	10		1		1	Le rythme, l'énergie et l'élasticité	10		4	
2	Demi-pirouette au pas rassemblée à droite et/ou à gauche	10		1		2	Harmonie entre cavalier et cheval	10		4	
3	Pas allongé (minimum 20 m)	10		1		3	Chorégraphie. Utilisation de la piste. Créativité.	10		4	
4	LE TROT Trot rassemblée	10		1		4	Degré de difficulté. Calculs des risques.	10		4	
5	Epaule en dedans à droite 12 m minimum.....	10		1		5	Musique et interprétation de la musique	10		4	
6	Epaule en dedans à gauche 12 m minimum.....	10		1		Total pour la présentation artistique		200			
7	Appuyer à droite au trot rassemblée.....	10		2		* des demi-points peuvent être attribués.					
8	Appuyer à gauche au trot rassemblée	10		2		A déduire - Pénalité de temps: plus de 5' ou moins de 4' 30" déduire 2 points du total de la présentation artistique.			-2		
9	Trot allongé	10		1		Résultat					
10	LE GALOP Galop rassemblée	10		1		Total pour l'exécution technique à diviser par 2		100			
11	Appuyer à droite au galop rassemblée	10		1		Total pour la présentation artistique à diviser par 2		100			
12	Appuyer à gauche au galop rassemblée	10		1		Résultat final sur		200			
13	Changement de pied en l'air de gauche à droite	10		2		Dans le cas où deux concurrents ont le même résultat final, celui qui a la meilleure note pour la présentation artistique aura le meilleur classement.		Diviser le total final par 2 :		Soit %	
14	Changement de pied en l'air de droite à gauche	10		2							
15	Galop allongé	10		1		Remarques:					
16	L'entrée et les arrêts en début et fin de reprise	10		1							
Total pour l'exécution technique		200									

Les cavaliers, dont juniors, sont autorisés à effectuer des contre-changements de main en appuyant au trot dans les conditions définies ci dessous:

- a) un maximum de trois changements de direction (inversions) est autorisé;
 - b) l'amplitude du déplacement latéral ne peut excéder 10 m;
 - c) si trois inversions sont effectuées, les appuys doivent être exécutés sur une distance de 60 mètres
 - d) si moins de trois inversions sont effectuées, l'angle de l'appuyer ne doit pas être plus prononcé que décrit ci dessus
- Plus de trois inversions, ou des appuys d'un angle plus prononcé, ne sont pas autorisés

Les cavaliers, dont juniors, ne sont pas autorisés à exécuter des contre-changements de main au galop

Signature du juge: